



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON

-----

### EXTRAIT du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

-----

#### Séance du 3 avril 2024

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Date de convocation : 27 mars 2024.

Membres présents : (9) M. HOAREAU, Mme CHOLLET, Mme JACQUEMARD, Mme GINDRE, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, Mme TENENBAUM représentée par Mme CHOLLET, M. BERTHIER représenté par M. FOUSSET, Mme JACQUENET représentée par M. AVENA.

Membres excusés : (4) Mme AKPINAR-ISTIQUAM, M. MEZUI, Mme HERVIEU, Mme VIAN.

#### **Objet : Intervention aux abords du CHRS Sadi Carnot – dispositif « aller vers » – convention avec l'ADEF0**

Durant tout le second semestre 2023, une intervention ciblée de professionnels du social s'est déroulée aux abords du CHRS Sadi Carnot.

Cette démarche visait à apporter une réponse concrète à une situation de tension dont de nombreux riverains se faisaient le relais (bagarres, alcoolisation, usages de stupéfiants, dégradation du quartier).

La démarche de la Ville de Dijon a pris deux formes :

- Une mobilisation des équipes de la police municipale dont la présence sur ce lieu a été largement renforcée ;
- L'implication de l'Association Dijonnaise d'Entraide des Familles Ouvrières (ADEF0) à travers la présence continue de professionnels du champ social auprès des publics occupant l'espace public à proximité du CHRS Sadi Carnot.

Couplée aux fréquents passages de la police municipale, cette intervention de l'ADEF0 a eu pour effet de réduire les nuisances en proposant notamment des activités aux personnes présentes sur l'espace public concerné.

Une rencontre avec les riverains le 1<sup>er</sup> décembre dernier a permis de partager l'observation d'un effet positif de ces interventions, sans toutefois aboutir à éradiquer l'ensemble des constats initiaux posés.

La poursuite de ces interventions a de fait été conçue comme nécessaire. L'Etat et le CCAS de la Ville de Dijon, co-financeurs à parité de l'intervention des équipes de l'ADEF0 auprès de ces publics, ont ainsi engagé la poursuite de l'action sur le premier semestre 2024.

Une orientation nouvelle a été fixée sur cette période. Elle consiste à travailler avec les personnes occupant l'espace public, au-delà d'une inscription à des activités occupationnelles, à chercher les voies d'une implication vers un retour à l'activité. Des dispositifs déjà présents sur le territoire tel TAPAJ porté par la SEDAP ou Dispositif Premières Heures en cours de création au sein de la SDAT, constituent des supports adaptés dans cet objectif.

Il a été demandé aux intervenants de l'association ADEFO de se rapprocher des référents sociaux des publics présents au sein du groupe d'où proviennent les nuisances décrites par les riverains. Ce sont ces référents qui doivent favoriser l'accès à l'activité de ces publics.

De même, l'ADEFO et la SDAT se sont engagées à accroître leur travail en commun pour proposer une palette de réponses plus large et complémentaire à destination des publics présents en rue, qu'ils soient hébergés ou pas.

Dans ces conditions, les membres du Conseil d'administration :

- approuvent la convention entre le CCAS et l'ADEFO, jointe en annexe, pour le premier semestre 2024 ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer cette convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et son exécution ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1